



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 29 novembre 2024

## Victoire judiciaire pour la Ville d'Aulnay-sous-Bois et les victimes de l'amiante : la société CMMP condamnée pour sa responsabilité dans le scandale sanitaire et environnemental



### RELATIONS PRESSE

Mairie d'Aulnay-sous-Bois  
1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 56  
93602 Aulnay-sous-Bois CEDEX

La Cour d'appel de Paris, par son arrêt rendu le 27 novembre 2024, a clairement établi la responsabilité de la société CMMP, dernier exploitant du site industriel situé route de Mitry dont l'activité a cessé en 1991. Ce scandale de la pollution à l'amiante a profondément marqué notre ville et ses habitants.

Depuis les premières alertes, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a été en première ligne pour défendre les intérêts de ses habitants face à ce scandale sanitaire. La Ville a joué un rôle central pour refuser les compromis insuffisants qui auraient pu mettre en danger les générations futures.

En 2006, à la suite de résultats d'expertises environnementales approfondies, Gérard Gaudron, Maire d'Aulnay, prend la décision de fermer l'école maternelle du Bourg et d'aménager des préfabriqués sur un terrain éloigné du site. Les élèves ne pourront réintégrer leur école qu'en 2013.

Un **protocole controversé** entre la société CMMP, dernier exploitant du site, et la Sem Deltaville a été signé le **2 juillet 2009**. Ce document visait à encadrer les modalités des travaux de dépoussiérage et de remise en état du site, mais il était critiqué pour son manque d'ambition, notamment en termes de dépollution complète.

En 2014, avec l'arrivée d'une nouvelle municipalité, la ville d'Aulnay-sous-Bois a **condamné ce protocole** et pris publiquement position contre ses insuffisances. Le Maire, Bruno Beschizza a jugé inacceptable que la Ville soit limitée dans ses capacités juridiques, en particulier sur un sujet aussi grave. La ville a alors décidé de s'engager pleinement pour défendre les intérêts de ses habitants, notamment en demandant des comptes aux responsables historiques de la pollution.

Grâce à cette mobilisation sans faille, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a obtenu que justice soit rendue et que la responsabilité intégrale de la société CMMP soit reconnue. Un pourvoi en cassation est néanmoins possible de la part de cette dernière.

Aujourd'hui, la Municipalité de la Ville d'Aulnay-sous-Bois se réjouit de cette victoire judiciaire historique. **Ses pensées vont vers toutes ces familles endeuillées et les vies brisées par cette catastrophe sanitaire.** À Aulnay-sous-Bois, des générations entières ont payé un lourd tribut à ce fléau silencieux. Justice leur a été rendue.



# CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE CMMP À AULNAY-SOUS-BOIS : DE LA FERMETURE DE L'USINE AU JUGEMENT DE 2024

**1938 - 1991**



Création de l'usine CMMP à Aulnay-sous-Bois en 1938, spécialisée dans le broyage de minéraux, dont l'amiante. Fermeture de l'usine en 1991 grâce aux alertes des riverains et des associations concernant les impacts sanitaires liés aux activités passées de l'entreprise.

**2006**

Le Maire, Gérard Gaudron, décide la **délocalisation de l'école maternelle du Bourg**, pour protéger les enfants de l'exposition aux fibres d'amiante mise en lumière suite à des études réalisées en 2005.



**X 2009**

Le Maire Gérard Ségura et son équipe municipale (2008-2014) donnent mandat à la Sem Deltaville pour signer un **protocole entre la CMMP et Deltaville (mandataire de la ville)**, encadrant des travaux de dépoussiérage de surface et d'enlèvement des résidus de zircon. **Ce protocole ne prévoit cependant pas une dépollution complète des sols contaminés, laissant subsister des risques environnementaux et sanitaires. Il limite également les actions judiciaires de la ville.**

**2014**



⇒ Changement de Municipalité. **Bruno Beschizza décide de rejeter le protocole de 2009, considéré comme insuffisant.**

La ville engage des **démarches judiciaires pour obtenir que la société CMMP respecte ses obligations légales de dépollution** et finance intégralement les travaux nécessaires.

👉 **Création par la Ville du comité CISA** regroupant les associations, les services de la ville et le service pneumologie de Robert Ballanger afin d'**accompagner les victimes de l'usine CMMP.**

**2019**



Suite aux travaux de démolition des bâtiments sous confinement strict, un parking est inauguré sur le lieu et **une stèle est dévoilée par Bruno Beschizza afin de rendre hommage aux nombreuses victimes de l'usine.**

**27 novembre 2024**

La Cour d'appel de Paris rend un arrêt historique : **Condamnation de la société CMMP pour son manquement à l'obligation légale de remise en état du site.**



Le jugement salue également les mesures prises par la municipalité pour protéger les habitants :

- La délocalisation de l'école en 2006.
- L'application constante du principe de précaution dans la gestion du site.



**VOUS CONNAISSEZ DES VICTIMES OU ÊTES VOUS-MÊME VICTIME DES ACTIVITÉS PASSÉES DE L'ENTREPRISE CMMP ? MANIFESTEZ-VOUS EN ÉCRIVANT À MONSIEUR LE MAIRE :  
BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE  
93600 - AULNAY-SOUS-BOIS**

